

A V I S

de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

sur

**le projet de loi autorisant les interventions financières
de l'Etat en faveur de la société de développement ayant
pour objet la reconversion d'anciens sites sidérurgiques**

Par dépêche du 13 février 2001, Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget a demandé, "*dans les meilleurs délais*", l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet de loi spécifié à l'intitulé.

Le projet en question se limite à deux articles.

L'article premier autorise le Gouvernement à participer, pour compte de l'Etat luxembourgeois évidemment et jusqu'à concurrence de cinquante millions d'euros, soit plus de deux milliards de francs, au capital de la société AGORA, chargée de gérer la reconversion des friches industrielles du sud du pays.

L'article deux prévoit une garantie étatique pour les emprunts auxquels ladite société procédera, et ce jusqu'à concurrence du même montant de EUR 50.000.000,-

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics marque son accord avec ce projet de loi, qui permettra aux travaux de mise en valeur des anciens sites sidérurgiques de prendre enfin leur essor. La Chambre salue particulièrement le fait que l'ARBED soit mise devant ses responsabilités puisqu'elle doit préalablement faire assainir les terrains en question.

Evidemment, bon nombre d'inconnues restent au sujet du sort futur des sites visés, mais il s'agit là d'un aspect qui n'est pas du ressort du projet sous avis. A ce sujet, la Chambre prend acte avec satisfaction de la promesse de "*l'implication des communes concernées dans le processus de développement*" et elle espère qu'elle ne restera pas lettre morte.

Sous cette réserve, la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics donne son aval au projet sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière le 22 mars 2001.

Le Secrétaire,

G. MULLER

Le Président,

E. HAAG